

PROCES-VERBAL

Séance du 11 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 04 avril 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Tugéras -Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Pierre AMAT, Maire ;

Présent : M. AMAT Pierre, M. BOUYER Pierre, Mme CHALOM Brigitte, Mme CHIRON Jeannie, M. DAVID Olivier, Mme DOUCIN Kati, Mme LARGEAU Agnès, M. MAURIN Stéphane, M. WARCHOLINSKI Julien

Absent(s) excusé(s) : M. BOURGUIGNON Alain pouvoir à Mme LARGEAU Agnès, M. CHARTIER Donovan pouvoir à M. DAVID Olivier

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : **Mme DOUCIN Kati**

Tugéras-Saint-Maurice, le 4 avril 2024

Mairie de TUGERAS-SAINT-AURICE

CONVOCATION

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Jeudi 11 avril 2024 à 20h00

(En cas d'empêchement, merci de prévenir la Mairie dès que possible)

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation des PV du 25 et 29 mars 2024
- 2- Vote du Compte de Gestion 2023
- 3- Vote du Compte Administratif 2023
- 4- Affectation de résultat 2023
- 5- Terrain rue des prés des Bois (vente décision à prendre)
- 6- Débat d'orientation budgétaire 2024

Questions diverses

- dossiers en cours

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Pierre AMAT



=====POUVOIR=====

Je soussigné(e) D agissant en qualité de
..... empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le
..... donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document
à : Mr ou Mme.....

Fait le à Signature.....

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire de Séance pris au sein du Conseil : M. Stéphane MAURIN est élu secrétaire de séance

M. le Maire souhaite ajouter le vote des subventions à l'ordre du jour, le conseil acceptant à l'unanimité, ces sujets seront mis à l'ordre du jour.

I/ APPROBATION DES DERNIERS PROCES VERBAUX

Le Procès-verbal du conseil du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 29 mars 2024 est adopté à l'unanimité

II/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le Compte de gestion établi par le comptable au trésor public, le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion. Ce compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

III/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Jeannie CHIRON élue par l'Assemblée délibérant sur le compte administratif de l'année 2023 dressé par Pierre AMAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Résultat reporté 2022 : 0 €

Dépenses 2022 : 407 704,69 €

Recettes 2022 : 445 900,60 €

Résultat de fonctionnement 2023 : 38 195,91 €

Excédent cumulé de la section de fonctionnement : 38 195,91 €

Investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (BP2023) : - 134 146,89 €

Dépenses réalisé 2023 : 265 831,99 €

Recettes réalisé 2023 : 370 191,11 €

Résultat d'investissement : 104 359,12 €

Déficit cumulé de la section d'investissement : - 29 787,77 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 18 983,19 €

Recettes : 0 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 48 770,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** à l'unanimité le Compte Administratif 2023
- **Constate**, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux portés à titre aux différents comptes ;
- **Constate** la concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

IV/ AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET 2023

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Jeannie CHIRON, après avoir approuvé le compte administratif à l'unanimité de l'exercice 2023 le 11 avril 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **38 195,91 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 38 195,91 €

- un excédent d'investissement de : **104 359,12 €**
- un déficit des restes à réaliser de : **18 983,19 €**

Soit un excédent de financement pour la section d'investissement de : 85 375,93 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent **38 195,91 €**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 38 195,91 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 104 359,12 €

VI/ TERRAIN RUE DES PRES DES BOIS

M. le Maire explique au conseil que la commune possède un terrain rue des prés des Bois qui représente une charge à la commune aussi bien dans l'entretien effectué par les agents communaux que par les taxes foncières et souhaite le mettre en vente.

Les conseillers ont voté à bulletin secret de la manière suivante :

Pour 4 voix, contre 6 voix blanc 1 voix

Les conseillers refusent la vente du terrain, il s'en est suivi un débat le concernant et des propositions d'idées tel que l'installation d'un cabinet médical, ou maison en matériaux écologiques.

VI/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

M. le Maire et les élus débattent de l'orientation budgétaire 2024 et valident les articles et chapitres comptables en prévision du budget primitif 2024.

VII/ VOTE DES SUBVENTIONS

M. le Maire informe au conseil que de nombreuses associations ont effectuées des demandes.

Après avoir listé l'ensemble des demandes, le conseil a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Article	Association	Vote
6574	ACCA TUGERAS	200 €
6574	ADMR	300 €
6574	APREVICA	50 €
6574	COLLEGE SAMUEL DUMENIEU	100 €
6574	DON DU SANG	150 €
6574	GCDA	40 €
6574	LA LIGUE CONTRE LE CANCER	50 €
6574	MAISON POP	50 €
6574	RESERVE	100 €
Total		1040 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** les subventions mentionnées ci-dessus
- **Donne** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires

La séance est levée à 00h00

La secrétaire de séance

Kati DOUCIN



Le Maire

Pierre AMAT



**NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**

NUMEROS	OBJET DE LA DELIBERATION
1	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
2	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
3	AFFECTATION DU RESULTAT 2023
4	VOTE DES SUBVENTIONS 2024

